

Les notions à retenir

Zone économique exclusive

■ Les **zones économiques exclusives (ZEE)** ont été créées en 1982 par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque). L'existence effective de ces zones a commencé en 1994.

■ Elles **partagent les mers bordières des États**. Une ZEE s'étend jusqu'à **200 milles marins (370 km)** des côtes de l'État souverain. Celui-ci dispose des **droits exclusifs d'exploration et d'exploitation** des ressources du sol et du sous-sol des fonds marins. La navigation internationale reste libre dans la zone.

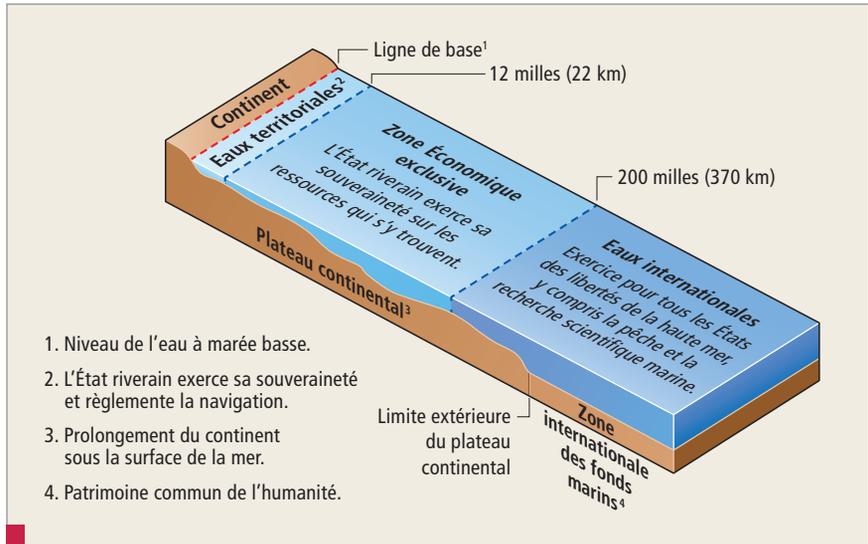
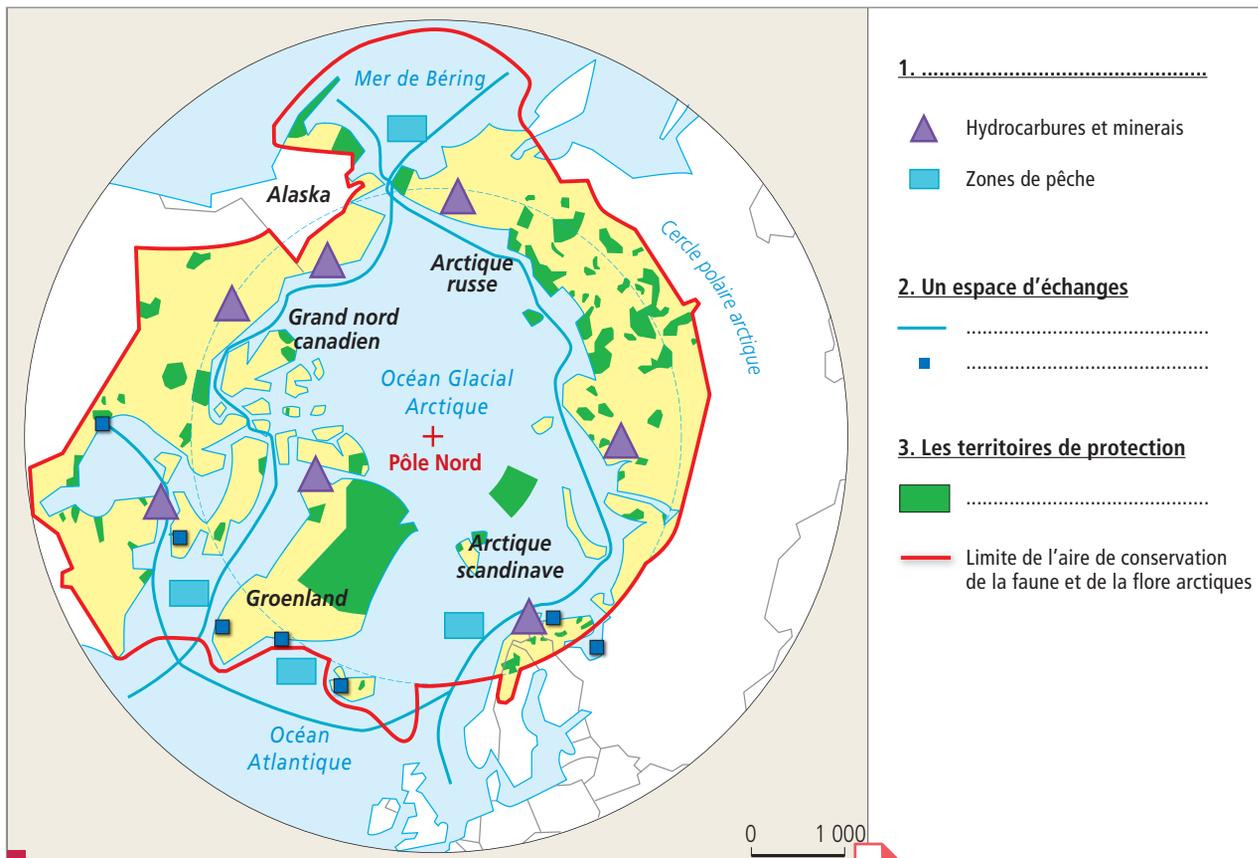


Schéma théorique d'une ZEE

Le croquis de l'étude de cas

→ **Consigne :** Complétez le croquis grâce aux différentes informations contenues dans l'étude de cas sur l'Arctique.



L'Arctique entre exploitation et protection

Imprimer le fond de carte sur www.nathan.fr/geo2de-2015